

Golf Pitch & Putt	<b>CHAMPIONNAT D'AUVERGNE DE GOLF PITCH &amp; PUTT MATCH PLAY</b>	6 SEPTEMBRE	RIOM
-------------------	---	-------------	------

## 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs ou joueuses de nationalité française ou étrangère, titulaire de la licence FF Golf, et qualifiés par leur championnat départemental.

- Comité Départemental du Puy de Dôme
- Comité Départemental de l'Allier
- Comité Départemental de La Haute Loire
- Comité Départemental du Cantal

Les index pris en compte le jour de la compétition seront ceux figurant dans fléole le jour de la compétition.

- Epreuve « **non fumeur** »
- Distance du parcours 18 trous : **1200 m maximum.**
- Distance par trou : **90 m maximum**
- **Les cadets ne sont pas autorisés**
- L'emplacement des marques de départ est **commun à toutes les catégories de joueurs** (sexe et catégorie d'âge).

## 2. FORME DE JEU

### 54 trous Stroke Play.

Départs du 1er tour en shot gun à 9 H 00 par 3 joueurs dans l'ordre croissant des index.

Départ du 2ème tour en shot gun à 11 H 30 par groupe de 3 en fonction des résultats du premier tour.

Repas entre 13 H 30 et 14 H 30.

Départ du 3ème Tour en shot gun à 14 H 30 par groupe de 3 joueurs en fonction du classement des deux premiers tours cumulés.

En cas d'égalité pour la première place et le titre de Champion d'Auvergne à la fin des trois tours, les joueurs concernés se départageront par un play-off en mort subite sur les trous 1,7,8,9 autant de fois que nécessaire.

## 3. ENGAGEMENTS

L'inscription des joueurs devra parvenir au club organisateur et à la ligue d'Auvergne au plus tard le lundi 3 Août 2009.

Les droits d'inscription, à régler lors de la remise des cartes sont de 20 € par joueur adulte et 12 € pour les jeunes de moins de 19 ans.

## 4. COMITE DE L'EPREUVE

Le comité d'épreuve sera constitué d'un à trois représentant de la commission sportive de la ligue et d'un à trois représentants de la commission sportive du club recevant l'épreuve et effectivement présent et de l'arbitre ou/et de l'organisateur de tournoi désigné.

## 5. PRIX ET RECOMPENSES

La proclamation des résultats et la remise des récompenses se dérouleront vers 17 H 00 au Golf de Riom.

Le Vainqueur, Champion d'Auvergne, recevra un trophée offert par la ligue.

Les 4 premiers seront qualifiés pour le championnat de France qui se déroulera les 3 et 4 octobre 2009 au Golf Club de Béthune.